



pôle emploi

Pôle emploi Corse  
Res Opéra - Bd Louis Campi  
CS 50221  
20700 AJACCIO Cedex 9

SARL BG NETT  
Monsieur CF. GIACOMI  
Immeuble Les Mimosas  
Folelli  
203213 PENTA DI CASINCA

Votre correspondant :  
Marlene FOLACCI  
Tél. : 04 95 29 30 49  
Fax : 04 95 20 44 21

Ajaccio, le 07/03/2018

Par mail : bgnett@wanadoo.fr

**Objet : Marché public de prestations de nettoyage, vitrerie, consommables sanitaires et évacuation des déchets - Procédure prévue à l'article 66 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 – Notification du rejet de l'offre**

Monsieur,

Votre société a présenté un dossier de réponse dans le cadre des lots n°1 et 2 de la consultation en référence ayant fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 02/11/2017 (annonce BOAMP n° 14-137928).

J'ai le regret de vous informer que, après analyse des offres sur la base des critères d'attribution du marché figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence et rappelés dans le Règlement de la consultation, et suivant l'avis de la commission des marchés réunie le 07/03/2018, votre offre n'a pu être retenue comme économiquement la plus avantageuse.

En effet, votre offre a obtenu :

- Pour le lot n°1, une note globale de 90.93/100, décomposée comme suit :

➤ 41.80 pour la valeur technique, soit :

- 4.40 : compréhension des besoins et des attentes de Pôle emploi relatifs aux différentes prestations
- 9.60 : méthodes, processus, produits et matériels pour la réalisation des prestations courantes et ponctuelles complémentaires
- 3.30: modalités proposées pour l'installation et la maintenance des distributeurs ainsi que la distribution et le réapprovisionnement en consommables sanitaires
- 9.50: composition des équipes en charge des prestations courantes et des prestations ponctuelles complémentaires

- 10.20 : le dispositif d'encadrement et de formation du personnel mis en oeuvre par le titulaire
- 4.80 : le dispositif de contrôle mis en œuvre par le titulaire

➤ 49.13 pour le prix,

Au total, votre offre a été classée en 2<sup>ème</sup> position sur les 3 candidats ayant remis une offre recevable dans le cadre du lot considéré de la consultation.

Le titulaire pressenti est la société CORSE PROPLETE, qui a obtenu les notes suivantes :

➤ 42.70 pour la valeur technique, soit :

- 4.40 : compréhension des besoins et des attentes de Pôle emploi relatifs aux différentes prestations
- 9.60 : méthodes, processus, produits et matériels pour la réalisation des prestations courantes et ponctuelles complémentaires
- 3.30: modalités proposées pour l'installation et la maintenance des distributeurs ainsi que la distribution et le réapprovisionnement en consommables sanitaires
- 9.50: composition des équipes en charge des prestations courantes et des prestations ponctuelles complémentaires
- 10.20 : le dispositif d'encadrement et de formation du personnel mis en oeuvre par le titulaire
- 4.80 : le dispositif de contrôle mis en œuvre par le titulaire

➤ 50 pour le prix

- Pour le lot n°2, une note globale de 91.80/100, décomposée comme suit :

➤ 41.80 pour la valeur technique, soit :

- 4.40 : compréhension des besoins et des attentes de Pôle emploi relatifs aux différentes prestations
- 9.60 : méthodes, processus, produits et matériels pour la réalisation des prestations courantes et ponctuelles complémentaires
- 3.30: modalités proposées pour l'installation et la maintenance des distributeurs ainsi que la distribution et le réapprovisionnement en consommables sanitaires
- 9.50: composition des équipes en charge des prestations courantes et des prestations ponctuelles complémentaires
- 10.20 : le dispositif d'encadrement et de formation du personnel mis en oeuvre par le titulaire
- 4.80 : le dispositif de contrôle mis en œuvre par le titulaire

➤ 50 pour le prix,

Au total, votre offre a été classée en 2<sup>ème</sup> position sur les 3 candidats ayant remis une offre recevable dans le cadre du lot considéré de la consultation.

Le titulaire pressenti est la société CORSE PROPLETE, qui a obtenu les notes suivantes :

➤ 42.70 pour la valeur technique, soit :

- 4.40 : compréhension des besoins et des attentes de Pôle emploi relatifs aux différentes prestations
- 9.60 : méthodes, processus, produits et matériels pour la réalisation des prestations courantes et ponctuelles complémentaires
- 3.30: modalités proposées pour l'installation et la maintenance des distributeurs ainsi que la distribution et le réapprovisionnement en consommables sanitaires
- 9.50: composition des équipes en charge des prestations courantes et des prestations ponctuelles complémentaires
- 10.20 : le dispositif d'encadrement et de formation du personnel mis en oeuvre par le titulaire
- 4.80 : le dispositif de contrôle mis en oeuvre par le titulaire

➤ 49.86 pour le prix

Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient de saisir le Tribunal administratif de Bastia (adresse : Villa Montepiana) :

- avant la conclusion du contrat, sur la base de l'article L. 551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article R. 421-1 du même code en assortissant le cas échéant votre requête d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L. 521-1 du même code ;
- après la conclusion du contrat : 1°) sur la base de l'article L. 551-13 du même code dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE ; 2°) sur la base d'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE, le cas échéant assorti d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur régional de Pôle emploi Corse, le recours de pleine juridiction doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

Le délai de suspension mentionné au dernier alinéa de l'article 101-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 est de 11 jours.

Aux fins de notification du recours le cas échéant exercé en application de l'article R. 551-1 du code de justice administrative, il convient d'adresser votre requête à la direction régionale Pôle emploi Corse - télécopie : 04 95 20 74 21.

Vous remerciant de l'intérêt porté à la consultation et ne doutant pas que d'autres occasions ne manqueront pas de se présenter de collaborer, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pierre PELADAN  
Directeur Régional

